

## LANCEMENT D'UNE OFFRE CONTRACTUELLE VOLONTAIRE D'ACHAT

24 EUROS PAR ACTION

Durée de l'Offre Contractuelle : du 9 mai 2012 au 12 juin 2012 (inclus)

### AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué a été établi par Lagardère SCA. Compte tenu des circonstances de sa réalisation, l'offre contractuelle volontaire n'est pas soumise à un examen de conformité par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

La société Lagardère SCA (« **Lagardère** ») annonce l'ouverture le 9 mai 2012 d'une offre contractuelle volontaire d'achat (l'« **Offre Contractuelle** ») visant les actions de la société LeGuide.com (« **LeGuide.com** ») ou la « **Société** ») admises aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext (« **NYSE Euronext** ») sous le code ISIN FR0010146092, mnémonique ALGUI.

Lagardère agit au nom et pour le compte de sa filiale Lagardère Active, de sorte que les actions LeGuide.com seront acquises par Lagardère Active. Dans le présent document l'« **Initiateur** » désigne donc indifféremment Lagardère ou sa filiale Lagardère Active.

L'Offre Contractuelle est présentée par Natixis. Il est précisé que Natixis ne garantit pas les engagements de l'Initiateur dans le cadre de l'Offre Contractuelle.

### 1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE CONTRACTUELLE

L'Initiateur offre aux actionnaires de LeGuide.com, société anonyme au capital de 1.754.417,50 euros, dont le siège social est situé 4, rue d'Enghien – 75010 Paris, et dont les titres sont admis aux négociations sur le marché multilatéral de négociation organisé NYSE Alternext de NYSE Euronext, d'acquérir, à un prix unitaire de 24 euros, entre le 9 mai 2012 et le 12 juin 2012 (inclus), la totalité des actions de LeGuide.com non détenues par l'Initiateur, émises ou susceptibles d'être émises et cédées pendant la durée de l'Offre Contractuelle (les « **Actions** »), représentant un nombre maximum de 3.631.541 actions, décomposées en 3.508.835 actions existantes et un maximum de 122.706 actions susceptibles d'être émises à raison de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et cédées pendant la durée de l'Offre Contractuelle.

L'attention des actionnaires de la Société est attirée sur le fait que l'Initiateur se réserve la possibilité de réaliser des achats d'actions LeGuide.com sur le marché ou hors marché pendant toute la durée de l'Offre Contractuelle. Ces actions LeGuide.com seront, contrairement aux titres apportés dans le cadre de l'Offre Contractuelle centralisée, définitivement acquises par l'Initiateur, de sorte que si l'une des conditions mentionnées ci-après n'est pas réalisée, l'Initiateur conservera ces titres.

L'Offre Contractuelle est soumise à la condition qu'à l'issue de l'Offre Contractuelle la somme des actions LeGuide.com détenues par l'Initiateur et/ou apportée à l'Offre Contractuelle représente au moins 51 % du capital de LeGuide.com sur une base totalement diluée (le « **Seuil de Réussite** »), étant toutefois précisé que l'Initiateur se réserve la faculté de renoncer purement et simplement à ce Seuil de Réussite.

L'Offre Contractuelle est également soumise à la condition de l'obtention de l'autorisation de l'opération « en phase I » par les autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations en Allemagne et en Autriche (les « **Autorités de Contrôle des Concentrations** »), ladite autorisation pouvant être explicite ou implicite si l'absence de décision dans les délais légaux équivaut à une autorisation de l'opération conformément au droit en vigueur dans le pays concerné. L'Offre Contractuelle restera ouverte cinq (5) jours de bourse suivant l'obtention de la dernière approbation des Autorités de Contrôle des Concentrations en phase I. Si l'Initiateur ne parvient pas à obtenir l'approbation de la présente opération par les Autorités de Contrôle des Concentrations en phase I, l'Offre Contractuelle sera automatiquement caduque, et les Actions apportées à l'Offre Contractuelle seront restituées à leurs propriétaires, en principe dans les deux (2) jours de négociation suivant la publication de l'avis de caducité de l'Offre Contractuelle, sans qu'aucun intérêt, indemnité ou autre paiement ne soit dû auxdits propriétaires.

En outre, l'Initiateur se réserve le droit de renoncer à son Offre Contractuelle (i) dans un délai de cinq (5) jours de bourse suivant la publication du calendrier d'une offre concurrente ou d'une surenchère ou (ii) si, pendant la période allant de la mise à disposition du public du document relatif à l'Offre Contractuelle jusqu'à la date de publication de l'avis de résultat définitif de l'Offre Contractuelle par NYSE Euronext, (x) la Société prend des mesures qui aboutissent à une modification de sa consistance, (y) est rendue publique une information concernant directement ou

indirectement la Société qui, si elle avait été connue de l'Initiateur à la date des présentes, aurait eu un impact négatif significatif sur le Prix de l'Offre, (z) ou si l'Offre Contractuelle devient sans objet.

## 2 MOTIFS DE L'OFFRE CONTRACTUELLE

L'Offre Contractuelle, qui est présentée volontairement par l'Initiateur, a pour objectif d'assurer l'adossement de LeGuide.com à un actionnaire de référence pérenne et stable et pour Lagardère Active de créer un nouveau pôle de croissance sur un marché complémentaire à ceux sur lesquels Lagardère Active est présent.

La combinaison des actifs de Lagardère Active et de LeGuide.com est de nature à accélérer le développement de LeGuide.com :

- en lui faisant bénéficier de la puissance de ses différents médias pour développer la notoriété de LeGuide.com ;
- en mettant les bases de données clients de Lagardère Active au service du développement d'une politique de gestion de la relation client ambitieuse ;
- en valorisant à travers ses offres publicitaires la richesse des données de comportement des utilisateurs de LeGuide.com ;
- en favorisant les échanges notamment technologiques sur les nouveaux usages et nouvelles plateformes, et notamment sur les tablettes et le mobile, où Lagardère Active a été précurseur ; et
- en développant la culture internationale de LeGuide.com en s'adossant sur les équipes et partenaires de Lagardère, présent sur les cinq continents.

L'Offre Contractuelle a donc pour objectif, dans le cadre d'un plan industriel structuré, d'accélérer le développement des activités de LeGuide.com grâce aux moyens du groupe Lagardère.

## 3 INTENTIONS DE L'INITIATEUR POUR LES DOUZE MOIS A VENIR

### 3.1 Stratégie et politique industrielle, commerciale et financière

L'Initiateur a l'intention de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par LeGuide.com afin de renforcer sa position de premier plan dans l'édition de sites Internet qui assistent les consommateurs dans leurs achats en ligne et les redirigent vers les sites marchands, et notamment en renforçant sa présence à l'international, en développant les verticaux thématiques correspondant à la croissance des usages de l'e-commerce, en déployant les services de LeGuide.com sur les nouvelles plateformes mobiles et tablettes avec des offres adaptées à la spécificité de leurs usages.

### 3.2 Intentions concernant l'emploi

L'Offre Contractuelle s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par LeGuide.com en matière d'emploi.

### 3.3 Composition des organes sociaux

En cas de succès de l'Offre Contractuelle, l'Initiateur a l'intention de faire en sorte que la composition du conseil d'administration de LeGuide.com soit modifiée afin de refléter le nouvel actionnariat de la Société.

### 3.4 Dépôt d'une offre publique obligatoire

Si l'Initiateur vient à détenir à l'issue de l'Offre Contractuelle plus de 50 % du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur sera tenu de déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique obligatoire visant la totalité des actions de la Société qu'il ne détient pas (l' « **Offre Obligatoire** »).

Sans préjudice du contrôle exercé par l'AMF dans ce cadre, le prix offert par l'Initiateur dans le cadre du projet d'Offre Obligatoire qui sera déposé à l'AMF sera égal à celui de l'Offre Contractuelle, soit 24 euros par action.

### 3.5 Retrait de la cotation de LeGuide.com sur NYSE Alternext

Dans l'hypothèse où l'Initiateur viendrait à détenir plus de 95 % du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre Obligatoire, il se réservera la possibilité de mettre immédiatement en œuvre une procédure de retrait obligatoire, au terme de laquelle l'ensemble des Actions non détenues par l'Initiateur seraient transférées à cette dernière moyennant le versement d'une indemnité à leurs détenteurs respectifs. A l'issue de cette procédure de retrait obligatoire, LeGuide.com serait radiée de la cote.

L'Initiateur se réserve également la possibilité, dans l'hypothèse où il ne détiendrait pas 95 % du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre Obligatoire, de demander à Euronext Paris la radiation des actions LeGuide.com du marché NYSE Alternext . Euronext Paris ne donnera suite à cette requête que si les résultats de

L'Offre Obligatoire réduisent fortement la liquidité du titre de telle sorte que la radiation de la cote soit de l'intérêt du marché.

### **3.6 Politique de distribution de dividendes**

L'Initiateur n'est pas en mesure de déterminer aujourd'hui quelle pourrait être, en cas de succès de l'Offre Contractuelle, la politique de distribution de la Société.

En tout état de cause, l'Initiateur se réserve la possibilité de modifier la politique de distribution de dividendes de la Société à l'issue de l'Offre Contractuelle, conformément aux lois applicables et aux statuts de la Société, et en fonction notamment de sa capacité distributive et de ses besoins en financement.

### **3.7 Avantages pour les deux sociétés et leurs actionnaires**

Le prix proposé en numéraire par l'Initiateur est égal à 24 euros par action. Ce prix par action fait ressortir des primes de 25,4 %, et 31,2 % et 40,3 % par rapport à la moyenne des cours pondérés par les volumes de transactions sur un, trois et six mois précédant la publication de l'Offre Contractuelle.

Ce prix en numéraire valorise la Société à un prix particulièrement attractif et représente une opportunité immédiate de liquidité pour l'ensemble des actionnaires de LeGuide.com. L'Initiateur estime que cette Offre Contractuelle est dans le meilleur intérêt de LeGuide.com et de ses actionnaires.

## **4 MODALITES D'APPORT A L'OFFRE**

Les actionnaires de LeGuide.com qui souhaitent apporter leurs Actions à l'Offre Contractuelle devront s'adresser à leur intermédiaire financier conformément à la procédure décrite à la section 2.3 du document de présentation de l'Offre Contractuelle.

## **5 RESTRICTIONS CONCERNANT L'OFFRE CONTRACTUELLE A L'ÉTRANGER**

L'Offre Contractuelle est faite exclusivement en France. L'Offre Contractuelle et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions hors de France. Les personnes concernées sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

L'Offre Contractuelle n'est pas proposée, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou aux personnes résidant aux Etats-Unis, par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communication ou de commerce (incluant de manière non limitative la transmission par fax, téléphone et par courrier électronique) aux Etats-Unis, ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis. En conséquence, aucun actionnaire de la Société ne peut apporter ses Actions à l'Offre Contractuelle s'il n'est pas en mesure de déclarer : (i) qu'il n'a pas reçu aux Etats-Unis une copie d'un quelconque document lié à l'Offre Contractuelle, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents vers les Etats-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunication ou d'autres instruments de commerce ou encore les services d'une bourse de valeurs aux Etats-Unis en lien avec l'Offre Contractuelle, (iii) qu'il n'était pas aux Etats-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre Contractuelle ou communiqué l'ordre de transfert de ses Actions et (iv) qu'il n'est ni mandataire ni représentant agissant pour le compte d'une autre personne qui lui aurait communiqué des instructions depuis les Etats-Unis. En ce qui concerne l'interprétation du présent paragraphe, les Etats-Unis correspondent aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions, tous ses Etats, ainsi que le district de Columbia.

## 6 ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DE L'OFFRE

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus par l'analyse multicritères établie par Natixis :

Synthèse des éléments d'appréciation du prix de l'Offre	Valorisation induite de LeGuide.com par action (en euros)	Prime / (décote) induite par le prix de l'Offre
<b>Prix de l'Offre</b>	24,00 €	
<b>Cours de bourse</b>		
<u>Jusqu'au 4 mai 2012</u>		
Dernier cours	19,92 €	20,5%
Moyenne pondérée 1 mois	19,13 €	25,4%
Moyenne pondérée 3 mois	18,29 €	31,2%
Moyenne pondérée 6 mois	17,10 €	40,3%
Moyenne pondérée 12 mois	16,34 €	46,9%
Plus haut 12 mois	25,16 €	(4,6)%
Plus bas 12 mois	11,30 €	112,4%
<b>Objectif de cours des analystes</b>		
Moyenne des objectifs de cours des analystes	24,30 €	(1,2)%
<b>Multiples de sociétés comparables</b>		
Moyenne des multiples de VE/EBITDA		
2012e	23,05 €	4,1%
2013e	23,05 €	4,1%
Moyenne des multiples de VE/EBIT		
2012e	24,19 €	(0,8)%
2013e	24,20 €	(0,8)%
<b>Actif net comptable (à titre indicatif)</b>		
ANC de LeGuide.com au 31 décembre 2011	10,19 €	135,6%

## 7 MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE CONTRACTUELLE

Le document de présentation de l'Offre Contractuelle est disponible sur le site internet de Lagardère ([www.Lagardere.com](http://www.Lagardere.com)) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Lagardère SCA  
4 rue de Presbourg  
75016 Paris

Natixis  
47, quai d'Austerlitz  
75013 Paris

Une présentation de Lagardère et de ses activités figure dans le document de référence relatif à l'année 2011 (déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2012 sous le numéro D.12-0270) ; les documents relatifs à Lagardère sont accessibles sur le site internet officiel d'informations réglementées ([www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)) ainsi que sur le site de la société ([www.Lagardere.com](http://www.Lagardere.com)).

## 8 CONTACTS POUR L'INITIATEUR

### Contacts Presse

Thierry FUNCK-BRENTANO  
tél. 01 40 69 16 34  
[tfb@lagardere.fr](mailto:tfb@lagardere.fr)

Ramzi KHIROUN  
tél. 01 40 69 16 33  
[rk@lagardere.fr](mailto:rk@lagardere.fr)

### Contact Relations Investisseurs:

Anthony MELLOR  
tél. 01 40 69 18 02  
[amellor@lagardere.fr](mailto:amellor@lagardere.fr)